



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Saint-Mandrier, le 3 avril 2009



REGION MARITIME MEDITERRANEE

Centre d'instruction naval
de Saint-Mandrier

Dossier suivi par : Service des sports
MTS Julien Calvez

Tél : 47 242
Fax : 47 128

NOTE D'ORGANISATION

Objet : Championnat de France militaire de natation 2009.

Références : a) Instruction n° 5140/DEF/CSM/EPS/S/C-n° 655/DEF/DCSSA/AST/AS du 18 mars 1994 (BOC, p. 3916 ; BOEM 683*) relative à la surveillance médico-physiologique de l'entraînement physique militaire et sportif, modifiée par BOC/PP du 25 septembre 1995 (p. 4231, 4232, 4233).
b) Directive n° 17615 pour la pratique de l'entraînement physique et des sports dans les armées du 23 décembre 2003.
c) Mémento n° 1394/DEF/EMA/CNSD/CSM/COMP du 8 mars 2007 relatif aux mesures à appliquer lors des contrôles anti-dopage.

P. jointes : Cinq annexes.

-

Le championnat de France militaire de natation 2009, dont l'organisation est confiée au CIN Saint-Mandrier, se déroulera du lundi 11 au jeudi 14 mai 2009.

Le commandant du centre d'instruction naval de Saint-Mandrier par ordre, le capitaine de vaisseau Pierre-Henri Favreau
commandant en second,
signé CV Favreau

Destinataires : In fine.

Copies extérieures: EMM/CPM/PARIS - CNSD.

Copies intérieures : CDT - CSD - COMAEQ - LOG.OFF.MAT - OCC - OCSC - CAVALAS - ROULAGE - SPORT - CPME - BRIGENDMAR Saint-Mandrier - REPRO - HEBERGEMENT - SPORT - DIRENS/PROG - SANTE - Archives (2).

4. SEJOUR.

4.1. **Accueil.**

L'accueil des concurrents et accompagnateurs s'effectuera de 13h30 à 17h00 le lundi 11 mai 2009 (voir plan d'accès en annexe III).

Les responsables de chaque délégation devront impérativement se présenter au service des sports du centre d'instruction naval de Saint-Mandrier, (voir plan d'accès en annexe IV), **le lundi 11 mai 2009 à 17h00**, en possession des documents relatifs à la participation de leur personnel.

Rappel : La non présentation de l'un des documents entraînera l'élimination d'office du personnel concerné.

Les formalités administratives devront être terminées pour **17h30**.

Un accueil en gare de Toulon et à l'aéroport de Hyères/Toulon pourra être assuré en fonction des demandes exprimées dans le message d'engagement.

Les concurrents arrivant par voie routière suivront le balisage "Championnat de France Militaire" mis en place dans la ville de Saint-Mandrier sur Mer.

4.2. **Hébergement.**

Tous les participants seront logés en chambres collectives à titre gratuit pendant la durée du championnat, du lundi **11 mai** 2009 au jeudi **14 mai** au centre d'instruction naval de Saint-Mandrier.

Le responsable de chaque armée assurera la restitution des chambres de sa délégation le jeudi **14 mai** 2009 à partir de 08h30.

4.3. **Restauration.**

Tous les concurrents seront nourris à titre gratuit pendant la durée du championnat, du lundi **11 mai** 2009 (dîner) au jeudi **14 mai** à 08h00 (petit déjeuner) au centre d'instruction naval de Saint-Mandrier.

4.4. **Gratuité.**

Le responsable de la délégation de la marine nationale fournira à l'organisateur les billets de mise en subsistance de son personnel.

Le service commissariat du CIN établira les billets de modèle 19 pour bénéficier de la gratuité de l'hébergement et de l'alimentation.

4.5. **Tenue.**

Durant leur séjour, tous les participants devront revêtir **obligatoirement** le survêtement représentatif de leur armée d'appartenance et porter le badge de façon apparente.

Pour le buffet de clôture, tous les participants seront en tenue militaire (code interarmées B2).

4.6. **Retour vers les unités.**

Le départ est fixé au jeudi **14 mai** 2009 dans la matinée, à l'issue de la restitution des chambres.

4.7. **Essence.**

Les responsables de délégation doivent être munis d'un bon modèle 19 pour assurer toute délivrance de carburant.

5. PROGRAMME.

Il est précisé en annexe II.

6. ORGANISATION TECHNIQUE.

6.1. **Règlement.**

L'épreuve est organisée conformément aux règlements de la Fédération Française de Natation.

6.2. **Jury technique.**

Afin de contrôler la régularité du championnat, un jury technique est composé de :

Président d'honneur : capitaine de vaisseau François-Régis Cloup-Mandavialle
commandant le centre d'instruction naval de Saint-Mandrier ;

Représentant du Commandant du Centre National des Sports de la Défense :
désignation C.N.S.D/bureau compétitions ;

Président du jury technique : enseigne de vaisseau Laurent Arich
officier des sports du CIN Saint-Mandrier ;

Membres : major Patrick Raboisson
conseiller technique « natation » auprès du Centre National Sport
Défense ;
un représentant des arbitres ;
un compétiteur de chaque délégation désigné par son armée
d'appartenance le jour des formalités administratives.

6.3. **Rôle de ce jury.**

Le rôle de ce jury est précisé dans le manuel de la pratique des activités physiques et sportives dans les armées (tome 2).

6.4. Réunion technique.

La réunion technique se déroulera **le lundi 11 mai 2009 à 18h00**, pour tous les compétiteurs en salle cinéma du centre d'instruction naval de Saint-Mandrier.

7. SOUTIEN MEDICAL.

Le soutien médical sera assuré par le centre médical du CIN.

Un contrôle anti-dopage peut avoir lieu, soit à l'entraînement, soit au moment de la compétition. Il peut être effectué de manière inopinée ou planifié lors de la réunion technique. Le service des sports assurera le bon déroulement de ce contrôle en mettant à la disposition du médecin contrôleur des locaux appropriés individualisés et un personnel désigné pour le piloter pendant son séjour sur le site. Il est rappelé que le médecin contrôleur devra présenter son accréditation et sa lettre de mission émanant du ministère de la santé, de la jeunesse et des sports.

8. DISPOSITIONS FINANCIERES.

Les indemnités de déplacement et de transport des athlètes ou des participants au championnat, sont à charge de leurs armées ou services d'appartenance.

9. RESULTATS.

A l'issue de ce championnat, les résultats détaillés seront remis au représentant du C.N.S.D/bureau compétitions et aux responsables de chaque équipe.

La communication sera assurée par la cellule du cabinet communication du CIN Saint-Mandrier en collaboration avec le bureau communication région (BCR) de CECMED.

10. COMPTE RENDU.

A l'issue de ce championnat, un compte rendu de la compétition sera adressé au C.N.S.D/bureau compétitions, auquel seront joints les résultats détaillés et le bilan financier.

pause :
100 NL Femmes* ;
100 NL Hommes*.

12h15 : déjeuner ;

14h00 à 16h00 : activité dérivative ;

16h00 : collation ;

16h30 à 18h30 : échauffement des nageurs ;

18h30 à 19h30 : finales des séries du matin ;
relais 4 x 100 4N Femmes ;
relais 4 x 100 4N Hommes.

Finales A et B pour les épreuves marquées « * ».

20h00 : cocktail dînatoire au centre de restauration Bucentaure.
Remise des récompenses des finales du jour et des relais.

Jeudi 14 mai 2009.

07h30 : petit déjeuner ;

08h30 à 10h00 : restitution des chambres ;
A l'issue, retour vers les unités.

ANNEXE III**PLAN D'ACCES, PERSONNEL D'ENCADREMENT.**

ITINERAIRE : Nice / Saint-Mandrier-sur-Mer.
emprunter l'autoroute A57 ;
prendre la sortie numéro 15 (direction la Seyne sur Mer) ;
traverser la ville de la Seyne-sur-Mer et suivre l'itinéraire Saint-Mandrier-
sur-Mer.

ITINERAIRE : Marseille/Aix en Provence/Saint-Mandrier-sur-Mer :
emprunter l'autoroute A52 ;
prendre la sortie numéro 15 (direction la Seyne-sur-Mer) ;
traverser la ville de la Seyne-sur-Mer
et suivre l'itinéraire Saint-Mandrier-sur-Mer.

Un fléchage est mis en place de la ville de Saint-Mandrier-sur-Mer jusqu'à l'accueil
du centre d'instruction naval.

Site INTRADEF :

http://cinstmandrier.marine.defense.gouv.fr/Stockage_documents/Info_pratiques/comment_acceder.swf

Onglet « comment accéder au CIN »

PERSONNEL D'ENCADREMENT

Un moniteur du service des sports du centre d'instruction naval de Saint-Mandrier est affecté à chaque délégation militaire durant leur séjour. Il accueillera les chefs de délégations et leur indiquera les consignes nécessaires au bon déroulement de la compétition (horaires, tenue, formalités administratives etc....).

Ce moniteur est à votre disposition dès réception de cette note d'organisation.

Coordinateur : maître Calvez Julien (Tél : 04 94 11 46 24).
PNIA : 831.73 47242.
julien.calvez@marine.defense.gouv.fr

Armée de terre : second maître Majet Alexandre (Tél : 04 94 11 46 24).
PNIA : 831.73 47054.
alexandre.majet@marine.defense.gouv.fr

Armée de l'air : second maître Benassis Sébastien (Tél : 04 94 11 46 24).
PNIA : 831.73 47054.
sebastien.benassis@marine.defense.gouv.fr

Gendarmerie : second maître Raffis Benjamin (Tél : 04 94 11 45 29).
PNIA : 831.73 29509.
benjamin.raffis@marine.defense.gouv.fr

Marine nationale : second maître Blanc Nicolas (Tél : 04 94 11 46 24).
PNIA : 831.73 47054.
nicolas.blanc@marine.defense.gouv.fr

Les numéros de téléphones :

Accueil service des sports : 831.73 28.624 ou 04 94 11 46 24.

Officier des sports : 831.73 28.601 ou 04 94 11 46 01.

Infirmier de garde H.O : 15.

Infirmier de garde H.N.O.: 831.73 29.757 ou 06 16 55 38 36.

ANNEXE IV

MODELE DE MESSAGE DE SELECTION A L'INTENTION
DES ETATS-MAJORS D'ARMEES ET DE LA DIRECTION DE LA
GENDARMERIE NATIONALE.

FM

INFO.

TO

CENTINS ST MANDRIER

**CENTNATSPORDEF FONTAINEBLEAU
MARINE CPM PARIS.
ECOMIL ST MAIXENT**

BT

MCA/SPORT

NMR/

OBJET: CHAMPIONNAT DE FRANCE MILITAIRE DE NATATION 2009.

REF : -NO n° CIN

INTERESSE SERVICE DES SPORTS

DELEGATION : 20 PARTICIPANTS

PRIMO : COMPETITEURS :

**ARMEE D'APPARTENANCE, UNITE, GRADE, NOM, PRENOM, TEL, NAGE,
TEMPS D'ENGAGEMENT**

SECUNDO : MOYEN DE TRANSPORT UTILISE :

ALPHA : ARRIVEE

NOMBRE, TYPE DE TRANSPORT : VR – SNCF – AERIEN, DATE ET HEURE

ACCUEIL SOUHAITE : OUI - NON

BRAVO : DEPART

NOMBRE, TYPE DE TRANSPORT : VR – SNCF – AERIEN, DATE ET HEURE

TERTIO : SEJOUR.

ALPHA : HEBERGEMENT

LUNDI : NOMBRE

MARDI : NOMBRE

MERCREDI : NOMBRE

BRAVO : RESTAURATION

LUNDI DINER : NOMBRE

MARDI : PETIT DEJEUNER NBRE / DEJEUNER NBRE / DINER NBRE

MERCREDI : PETIT DEJEUNER NBRE / DEJEUNER NBRE / DINER NBRE

JEUDI PETIT DEJEUNER : NOMBRE

QUARTO : CHEF DE DETACHEMENT.

GRADE, NOM, PRENOM, UNITE, COORDONNEE TELEPHONIQUE.

BT

ANNEXE V

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE MILITAIRE DE NATATION 2009.

1. GENERALITES.

Le championnat de France militaire de natation se déroulera du lundi 11 au jeudi 14 mai 2009. Cette compétition est constituée d'épreuves individuelles et de relais.

2. PARTICIPATION.

2.1. **Sélection.**

La sélection des nageurs est effectuée par chaque état-major d'armée et de la gendarmerie nationale en tenant compte des places attribuées par le commissariat aux sports militaires :

ARMEES	NAGEURS
Terre	20
Air	20
Marine	20
Gendarmerie	20
TOTAL	80

Si une armée n'atteint pas le quota octroyé, le CTM se réserve le droit de proposer les places utilisées aux autres armées et à la gendarmerie nationale.

2.2. **Les épreuves.**

Les épreuves individuelles sont les suivantes :

Hommes :

50 m nage libre* ;
 100 m nage libre* ;
 100 m dos ;
 100 m brasse* ;
 100 m papillon ;
 200 m nage libre ;
 200 m 4 nages.

Femmes :

50 m nage libre* ;
 50 m papillon ;
 100 m nage libre* ;
 100 m dos ;
 100 m brasse* ;
 200 m nage libre.

Les compétiteurs pourront participer aux épreuves de leur choix.
En fonction du nombre de nageurs, les épreuves suivies d'un « * » auront une finale A et B.

Les relais sont les suivants :

Hommes :

4 x 100 m 4 nages ;
4 x 100 m nage libre.

Femmes :

4 x 100 m 4 nages ;
4 x 50 m nage libre.

La composition des relais se fera lors de la réunion technique.

3. DISPOSITION TECHNIQUES.

3.1. **Règlement.**

Les épreuves se dérouleront conformément aux règlements de la fédération française de natation (FFN). La règle du premier départ sera appliquée.

3.2. **Officiels.**

Un jury technique indépendant, composé d'officiels A et B du département, sera chargé de l'arbitrage lors des épreuves. (juges arbitres, starter, chronométreurs, juges de nage et de virage).

3.3. **Secrétariat.**

En plus du jury technique, il sera mis en place :

- 1 chambre d'appel ;
- 1 chef de secrétariat ;
- 1 adjoint ;
- 1 navette ;
- 1 équipe résultats : 1 responsable informatique ;
1 préposé affichage des résultats.

4. RECOMPENSES.

A la charge du C.N.S.D./Bureau compétitions, elles récompenseront.

5.1. **Hommes.**

1 médaille aux trois premiers de chacune des 7 épreuves ;
1 médaille aux trois premières équipes de chaque relais.

5.2. **Femmes.**

1 médaille aux trois premières de chacune des 6 épreuves ;
1 médaille aux trois premières équipes de chaque relais.

DESTINATAIRES :

CNSD/CSM/Bureau compétition (2 exemplaires)
Camp Guynemer
77307 Fontainebleau Cédex.

EMM/CPM/PARIS
15 rue de Laborde
BP 39
00350 Armées

Armée de l' Air
DRH/AA/Bureau pilotage performance
BA 705, route nationale 10
37076 Tours Cédex 02

Gendarmerie nationale
Direction générale de la gendarmerie
SRH/SDRF/FORM/Section sport
Fort de Charenton
Rue pierre Curie
94806 Maison Alfort

Armée de Terre
COFAT/DES
60, Boulevard Thiers
38076 Tours Cédex

Major Raboisson Patrick
Piscine Serge Lecrique
Panier fleuri
79404 Saint-Maixent-l'Ecole Cédex

Direction centrale du service de santé
14, rue Saint Dominique
00459 Armées

SIRPA Marine
2, Rue Royale
00350 Armées

Pour information (sans pièce jointe) :

Délégation de l'information et de la communication de la Défense PARIS
F.C.S.A.D MALAKOFF.

Diffusion interne (avec pièces jointes) :
Service des sports (4 exemplaires).